

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 24 octobre 2006 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Lise Landry, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Normand Chalifoux, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Normand Lemay et Alain St-Jean, tous commissaires, ainsi que Mme Karine Lefrançois et M. Denis Claude Blais, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin., Mmes Julie Brunelle, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., Chantal Major, dir. adj. serv. ress. fin., MM. Denis Riopel, dir. adj. serv. ress. mat., Jonathan Desjardins Mallette, cons. jur. serv. aff. corp. et comm. et Jacques Richer, cons. gest. serv. aff. corp. et comm.

M. Claude Girard a prévenu de son retard. Mmes Paule Fortier, Thérèse Lessard et M. Daniel B. Bisson ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

La présidente, Mme Paule Fortier, ayant prévenu de son absence, la séance est ouverte par la vice-présidente, Mme Johanne Beaulieu. Les commissaires présents forment quorum.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-061024-2547

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel que le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2006.

Adopté

SUIVI

En rapport avec le perfectionnement des commissaires, la direction du service des affaires corporatives et des communications indique que la session de perfectionnement prévue le 29 novembre 2006 est reportée au mercredi 31 janvier 2007.

HOMMAGE À UN EMPLOYÉ

La vice-présidente, Mme Johanne Beaulieu, félicite M. Patrick Vilmé, enseignant et responsable du département de fleuristerie au Centre de formation agricole de Mirabel, lauréat 2005-2006 de l'Ordre de la reconnaissance scolaire de l'Association des commissions scolaires de la région Laval-Laurentides.

Elle souligne son engagement auprès de ses élèves, ainsi que sa passion de l'art floral qu'il partage avec eux, ce qui en a mené certains sur les podiums de la réussite. Lui-même récipiendaire de plusieurs médailles d'or en ce domaine, il a avantageusement représenté la CSSMI au niveau international.

Elle lui remet une plaque-souvenir au nom de la Commission scolaire.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Michel Melançon, président du conseil d'établissement de l'école Félix-Leclerc, soulève certaines questions relativement au cadre d'organisation scolaire 2007-2008, et plus spécifiquement concernant la proposition 15. Il aimerait savoir si la commission scolaire a reçu une réponse du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) suite à sa demande de subvention pour procéder aux réparations nécessaires à l'immeuble. Il se demande où les élèves de classes à effectif réduit de l'école Félix-Leclerc seront relocalisés. Il évoque la possibilité que tous les élèves du préscolaire des écoles Le Rucher et Félix-Leclerc soient localisés dans le bâtiment de l'école Félix-Leclerc.

Le directeur général, M. Jean-François Lachance, précise que la commission scolaire n'a pas reçu de réponse à sa demande de subvention au MELS et explique que la localisation des groupes EHDAA, dont les classes à effectif réduit, n'est jamais déterminée à cette période de l'année.

Mme Maryse Chevalier occupe son siège à 19 h 50.

M. Ricardo Pinheiro, parent d'une élève du pavillon secondaire Jean-Jacques-Rousseau, expose aux commissaires que sa fille n'a pas droit au transport scolaire, car sa résidence est située entre 1,5 km et 2 km de l'école et qu'il considère que le trajet est risqué.

Le directeur général indique que le Service de l'organisation scolaire fait l'analyse des zones à risque et que la demande lui sera transmise.

M. François Paquet, président du conseil d'établissement de la Polyvalente Deux-Montagnes, déplore le fait qu'il n'y ait pas de bibliothèque scolaire au pavillon Deux-Montagnes.

La directrice générale adjointe, Mme Marie-France Boyer, explique que la commission scolaire soutient l'établissement afin que cette bibliothèque soit mise en place le plus rapidement possible, mais que cette responsabilité incombe d'abord à l'établissement.

M. Luc Pouliot, membre du conseil d'établissement de l'école Du Bois-Joli, se questionne sur le fait qu'il n'y ait pas d'espace séparé pour les élèves du préscolaire dans la cour de cette école. Il émet également des commentaires sur la qualité et la régularité des services de transport scolaire.

Le directeur général adjoint du secteur, M. Richard Chaurest, indique que c'est la direction de l'école qui est responsable de ce type de décision et il invite M. Pouliot à s'adresser à elle.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-061024-2548

Il est proposé par M. Normand Lemay

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

2. Hommage à un employé;
- 3.2.1 Offre de perfectionnement aux commissaires;
5. Nomination de gestionnaire : recommandations du comité de sélection; (huis clos)
6. Exercice des fonctions de secrétaire général adjoint;
7. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 7.1 Rapport financier 2005-2006;
 - 7.2 Politique sur la diligence raisonnable – adoption pour consultation;
 - 7.3 Politique sur la reddition de comptes – adoption;
8. Recommandations du comité consultatif de transport :
 - 8.1 Nouvelles zone à risque applicables en 2006-2007;
9. Construction d'un complexe de soccer intérieur : cession de terrain à la Ville de Saint Eustache;
10. Membres et présidence du comité d'éthique et de déontologie des commissaires;
- 11.1 Compte rendu de la commission d'étude administrative du 20 juin 2006;
- 11.2 Compte rendu de la commission d'étude éducative du 19 septembre 2006;
- 11.3 Compte rendu du comité consultatif de transport du 7 juin 2006;
- 12.4.1 Application de la Loi sur le tabac – information;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CC-061024-2549

Il est proposé par M. Normand Lemay

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 10.

Mme Lyne Deschamps quitte temporairement son siège.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-061024-2550

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 20 h 20.

NOMINATION DE GESTIONNAIRE

Résolution n° CC-061024-2551

ATTENDU l'avis du concours ayant trait au poste de secrétaire général et de direction à la Direction du service des affaires corporatives et des communications;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

DE NOMMER M. Rémi Tremblay au poste de secrétaire général et directeur du service des affaires corporatives et des communications et que la date de nomination soit déterminée par la direction générale.

Tel que précisé dans la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, M. Rémi Tremblay sera soumis à une période de probation jusqu'au 30 juin 2007.

Adopté

Mme Lyne Deschamps reprend son siège.

EXERCICE DES FONCTIONS DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Résolution n° CC-061024-2552

ATTENDU l'abolition du poste de secrétaire général adjoint dans le plan d'organisation des administrateurs des services et des établissements 2006-2007;

ATTENDU que les fonctions de secrétaire général adjoint sont maintenant assumées par la direction adjointe du Service des affaires corporatives et des communications;

Il est proposé par M. Alain St-Jean

DE PRÉVOIR qu'en l'absence du secrétaire général, ses fonctions à ce titre puissent être exercées par la direction adjointe du Service des affaires corporatives et des communications.

Adopté

M. Normand Lemay quitte son siège à 20 h 35.

RAPPORT FINANCIER 2005-2006

Résolution n° CC-061024-2553

ATTENDU que les opérations financières de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles ont été vérifiées et que la direction générale doit soumettre les états financiers et les rapports des vérificateurs externes au conseil des commissaires, conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la présentation faite à la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE RECEVOIR le rapport financier de la commission scolaire, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2006;

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 437, les documents suivants, qui font partie intégrante de la présente résolution :

- Rapport à la commission d'étude administrative, rencontre du 17 octobre 2006;
- Rapport financier au 30 juin 2006;
- Analyse des résultats financiers 2005-2006.

Adopté

POLITIQUE SUR LA DILIGENCE RAISONNABLE - CONSULTATION

Résolution n° CC-061024-2554

ATTENDU le projet élaboré par la direction du service des affaires corporatives et des communications, en collaboration avec la direction du service des ressources humaines, lequel a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité d'étude et de développement;

ATTENDU que le projet a été étudié par la commission d'étude administrative, qui en recommande son adoption pour fins de consultation;

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, des syndicats et de toute personne intéressée à émettre un avis;

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

D'ADOPTER pour consultation le projet de Politique sur la diligence raisonnable, incluant la démarche de consultation;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 15 décembre 2006, en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 27 février 2007, sur recommandation de la commission d'étude administrative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 438.

Adopté

POLITIQUE DE REDDITION DE COMPTES

Résolution n° CC-061024-2555

ATTENDU la résolution n° CC-060425-2406, par laquelle le conseil des commissaires soumet en consultation le projet de Politique de reddition de comptes auprès du comité de parents, des syndicats, des associations de gestionnaires et des conseils d'établissement;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, de la direction générale et de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER la Politique de reddition de comptes et de verser ledit document au répertoire des présentes sous la cote 439.

Adopté

AJOUT D'UNE NOUVELLE ZONE À RISQUE POUR 2006-2007

Résolution n° CC-061024-2556

ATTENDU que l'article 7.3 de la Politique du transport prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à risque, sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de zones à risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par M. Jocelyn Gardner

D'ADOPTER l'ajout de la nouvelle zone à risque telle que déposée, en reconnaissant la rue identifiée comme telle dans ledit document;

DE VERSER la zone à risque visée par la présente résolution au répertoire des présentes sous la cote 440.

Adopté

CESSION DE TERRAIN À LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution n° CC-061024-2557

ATTENDU la collaboration entre la Ville de Saint-Eustache et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tel qu'en témoigne le protocole d'entente relatif à l'utilisation des locaux et des aménagements sportifs ou récréatifs ainsi qu'à l'échange de services entre les deux organismes;

ATTENDU que la popularité du soccer s'accroît parmi les élèves d'âges primaire et secondaire, et qu'un équipement permettant la pratique de ce sport sur une base annuelle s'avère souhaitable;

ATTENDU que la Commission scolaire et la Ville de Saint-Eustache désirent maximiser l'utilisation des ressources dans une perspective de collaboration;

ATTENDU que la Ville de Saint-Eustache, par sa résolution 2006-09-468, propose de construire un complexe de soccer intérieur adjacent à l'école secondaire des Patriotes (ESP);

ATTENDU l'accord de principe donné par le comité exécutif, par lequel la CSSMI accepte de collaborer à la réalisation du projet de la Ville, sous réserve d'un avis favorable du conseil d'établissement de l'ESP et d'une entente sur les modalités d'implantation et d'utilisation du complexe, tel que stipulé à la résolution n° CE-060912-1418;

ATTENDU le protocole d'entente approuvé par le comité exécutif (rés. n° CE-061024-1441);

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de céder à la Ville de Saint-Eustache, pour la somme nominale de 1 \$, une partie du lot 279-418 d'une superficie approximative de 18 700 mètres carrés et d'une valeur inférieure à 100 000 \$, en fonction de l'évaluation municipale, nécessaire à la construction du complexe sportif, tel que projeté au plan d'implantation;

ATTENDU que le Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire prévoit qu'une commission scolaire n'a pas à obtenir l'autorisation ministérielle avant d'aliéner un immeuble dont la valeur est inférieure à 100 000 \$;

Il est proposé par Mme Maryse Chevalier

D'ACCEPTER en principe la cession du terrain nécessaire à la construction du complexe de soccer intérieur, sous réserve de l'adoption par la Ville de Saint-Eustache du protocole d'entente approuvé par le comité exécutif et sous réserve de l'avis favorable du conseil d'établissement de l'école et conditionnellement à ce que le projet soit réalisé.

Adopté

Mmes Lyne Deschamps, Marinella De Oliveira et Jeanne d'Arc Duval Paquette quittent leur siège à 21 h 30.

M. Claude Girard occupe son siège à 21 h 40.

Mme Ginette Cyr quitte son siège à 21 h 45.

PROCÉDURE D'ÉLECTION

Résolution n° CC-061024-2558

Il est proposé par M. Alain St-Jean

DE RETENIR la procédure suivante pour l'élection du président et des membres du comité d'éthique et de déontologie des commissaires :

- Identification du poste à combler;
- Période de mise en candidature : la ou les propositions sont reçues pour les postes à combler;
- Proposition de clore la mise en candidature.

- On procède au vote. On organise autant de tours de votation qu'il est requis pour obtenir l'adoption d'une proposition à la majorité des voix des membres présents.

- Entre chaque tour de vote, le candidat ayant obtenu le moins de votes est éliminé.

DE PROCÉDER par scrutin secret et que seul le résultat final soit divulgué;

DE DÉTRUIRE les bulletins de vote dès que les résultats sont divulgués;

DE DÉSIGNER MM. Richard Chaurest et Yvon Truchon comme scrutateurs.

Adopté

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Appel de candidatures

La présidente appelle les propositions pour ces deux postes :

M. Alain St-Jean propose M. Claude Girard;
Mme Sandra East propose Mme Rita-Thérèse Poisson;
Mme Guylaine Richer propose M. Normand Chalifoux;

M. Benoît Gagnon propose Mme Paola De Monte.

Mme De Monte refuse sa mise en candidature.

Les trois autres personnes acceptant d'être mises en candidature, la présidente invite les commissaires à s'exprimer par vote secret. À l'issue du scrutin, Mme Rita-Thérèse Poisson et M. Normand Chalifoux sont déclarés élus au comité d'éthique et de déontologie des commissaires.

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Résolution n° CC-061024-2559

ATTENDU qu'en vertu du Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-14), le conseil des commissaires a institué un comité d'éthique et de déontologie, dont le mandat consiste à recevoir les plaintes formulées à l'endroit d'un commissaire;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer les commissaires membres de ce comité;

Il est proposé par Mme Johanne Roy

DE DÉSIGNER les commissaires suivants à titre de membres du comité d'éthique et de déontologie des commissaires : Mme Rita-Thérèse Poisson, M. Normand Chalifoux et Mme Karine Lefrançois, commissaire-parent;

et, à titre de substituts : M. Claude Girard, Mme Josée Bastien, Mme Guylaine Richer, M. Alain St-Jean et M. Denis Claude Blais, commissaire-parent.

Adopté

M. Jocelyn Gardner quitte son siège à 22 h.

PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Résolution n° CC-061024-2560

ATTENDU le règlement sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (rés. n° CC-001011-824);

ATTENDU que le conseil a désigné les membres du comité d'éthique et de déontologie des commissaires, conformément au chapitre 4 du règlement (rés. n° CC-061024-2559);

ATTENDU que le chapitre 4 du règlement sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires prévoit que le conseil nomme la présidente du comité;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE NOMMER Mme Rita-Thérèse Poisson présidente du comité d'éthique et de déontologie des commissaires;

DE PRÉVOIR que, dans l'éventualité où la présidente du comité d'éthique motiverait son absence ou ne pourrait agir, la présidence soit assumée par un autre commissaire présent, membre du comité, selon l'ordre suivant : M. Normand Chalifoux, M. Claude Girard.

Adopté

M. Alain St-Jean quitte son siège à 22 h 40.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-061024-2561

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h 45.

Johanne Beaulieu, vice-présidente

Michel Gratton, secrétaire général